

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 749

47 – LOT-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

Ventes et cessions

805 320 165 RCS Agen.

KERLEG.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : Rd 813 Sialles, 47240 Castelculier.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Fusion par voie d'absorption de la société KERLEG et de la société CABRINI par la société HOLDUKER. 1) Société absorbante : HOLDUKER, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 463 630 Euros, dont le siège social est sis à CASTELCULIER (47240), Lieudit Sialles, RD 813, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 844 984 401, 2) Société absorbée : KERLEG, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est sis à CASTELCULIER (47240), Rd 813 Sialles, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 805 320 165, Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Les actifs s'élevant à 4 456 209 € Les passifs à 353 196 € L'actif net à transmettre s'élève à 4 103 013 € La société absorbante augmentera son capital de QUATRE MILLE CINQ CENT DIX (4 510) euros par création de QUATRE CENT CINQUANTE ET UNE (451) actions ordinaires d'un montant nominal de DIX (10) euros chacune. Rapport d'échange des droits sociaux : QUATRE CENT CINQUANTE ET UNE (451) actions de la Société Absorbante soient échangées contre ONZE (11) actions de la société KERLEG. Montant de la prime de fusion : 3,31 € 3) Société absorbée : CABRINI, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est sis à CASTELCULIER (47240), Rd 813, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 511 316 309, Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Les actifs s'élevant à 9 175 071 € Les passifs à 3 385 067 € L'actif net à transmettre s'élève à 5 790 004 € La Société Absorbante augmentera son capital de DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE HUIT CENTS (283 800) euros par création de VINGT HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT (28 380) actions ordinaires d'un montant nominal de DIX (10) euros chacune. Rapport d'échange des droits sociaux : NEUF CENT QUARANTE SIX (946) actions de la Société Absorbante soient échangées contre DEUX (2) actions de la société CABRINI. Montant de la prime de fusion : 991 703,76 € 4) Date du projet commun de fusion : 15/02/2021 5) Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le projet de fusion établi le 15/02/2021 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN le 18/02/2021 au nom des sociétés HOLDUKER, KERLEG et CABRINI..